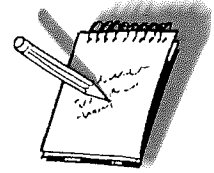


Quand les banques font la loi

Yves Sancey, Editions Antipodes, Lausanne



Je ne vais pas vous parler d'un roman, d'un livre de fiction – encore que parfois on se demande! Le titre est *Quand les banques font la loi* paru aux éditions Antipodes, à Lausanne. Dans une sorte de préface, l'auteur rappelle la chanson de Jean Villard Gilles, chanson prémonitoire qui a pour titre «Dollar». Tout au long de ma lecture, j'ai pensé à ce dieu dollar, les paroles tournant dans ma tête alors que l'étude réalisée par Yves Sancey est d'une rigueur, d'une précision, d'une documentation terriblement aiguës, précises, passionnantes. D'emblée il mentionne un extrait de la Commission fédérale des banques qui stipule «L'autorégulation a fait ses preuves en tant que forme alternative de réglementation pour la place financière suisse dont elle constitue un pilier essentiel.»

A partir de là l'auteur analyse la crise des subprimes de l'été 2007, puis

la crise bancaire et financière de l'automne 2008, pour en arriver aux obsessions du néolibéralisme, le blocage du salariat, le coût du travail, la compétitivité. Economies, restriction des aides sociales, donc réductions des pensions, licenciements facilités, démantèlement des sécurités dans la fonction publique et on arrive au désastre financier d'une banque classée comme «Trop grande pour capoter», c'est-à-dire l'UBS qui a pour des milliards d'actifs toxiques. C'est l'Etat – donc nos impôts – et la Banque nationale suisse qui avancent les milliards pour sauver un établissement jugé indispensable dans le paysage bancaire suisse.

L'autorégulation des banques étant restée intouchable malgré les catastrophes enrayées par l'Etat, le Conseil fédéral commence à se poser quelques questions sur la surveillance des banques et crée la FINMA c'est-à-

dire Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, à la tête de laquelle on commence par mettre un ex-patron de l'UBS. Il ne m'est pas possible d'évoquer toutes les péripéties helvétiques de l'histoire bancaire, mais ce que je peux préciser c'est que ce livre est le document qui permet de comprendre le rapport toujours favorable aux banques entre l'Etat et la Banque nationale suisse. Il démontre combien les politiques ont toujours été frileux dès qu'on parle banques, négligeant contrôle, surveillance, études de rapport, en résumé évitant toute incursion politique dans le domaine bancaire. Il s'agit d'une lecture quelque peu ardue, j'en conviens, mais combien instructive et toujours révélatrice.

Mousse Boulanger

Juger – L'Etat pénal face à la sociologie

Geoffroy de Lagasnerie, Ed. Fayard, 2016

Dans son ouvrage, l'auteur met en question nos manières de rendre la Justice. Pour préparer son livre, il a suivi nombre de procès en Assises. Et il a dépouillé articles de presse, ainsi que films et romans sur la question de l'Etat pénal, comme il le nomme. Son observation première, c'est que le système judiciaire est admis comme une valeur immuable, son fonctionnement fait de rites répétés à l'infini est considéré comme d'origine quasi divine.

Le bilan que pour sa part Lagasnerie tire de ses investigations va dans un autre sens. Le tribunal est selon lui le lieu d'une grande violence, créée par l'institution de l'Etat. Loin de l'image d'impartialité que l'idéologie officielle nous représente, le tribunal est selon lui un lieu où l'individu pris dans son étai est dépossédé de lui-même et le jouet d'une puissance qui ne peut être mise en question.

Les exécuteurs de la Justice s'en prennent à l'individu en considérant les actes commis comme purement individuels, s'inscrivant certes dans un contexte, mais finalement jugés hors de tout contexte.

Le livre est d'une lecture parfois difficile. L'auteur manie des concepts qui ne sont pas familiers au non spécia-

liste. J'aurais aimé avoir un dernier chapitre où il passe en revue les idées présentées pour en faire une synthèse, laquelle pour le lecteur rendrait le propos et ses conclusions plus clairs.

Il reste que ce livre porte un regard neuf et déconstructeur sur le domaine

de la Justice. Ce qui est excellent dans sa démarche, c'est que constamment l'auteur pose des questions, et laisse le lecteur face aux points d'interrogation semés en route.

Bernard Walter

Rosette, pour l'exemple

Claude Torracinta, Editions Slatkine, 2016

Préfacé par Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération, ce livre est un témoignage bouleversant de l'attitude des autorités suisses pendant la Seconde Guerre mondiale. Menacée d'arrestation en France, Rosette Wolczak franchit la frontière suisse le 24 septembre 1943. En raison de son âge et conformément aux directives fédérales, cette adolescente juive doit être accueillie. Or, le 16 octobre, elle est refoulée pour raison disciplinaire. Arrêtée par les Allemands, elle est déportée à Auschwitz et sera exécutée.

Claude Torracinta a voulu comprendre les raisons d'une décision arbitraire que rien ne justifiait et qui lui apparaît comme une offense aux valeurs de la Suisse. Il met ainsi en évidence l'incompétence et l'attitude xénophobe de quelques officiers. Il souligne aussi l'humanité de certains gardes-frontière.

Plus de 70 ans après sa disparition, Rosette a toujours droit à réparation car nous sommes tous comptable du passé. Et Claude Torracinta de souligner: «Parler du passé, c'est aussi parler d'aujourd'hui. De notre attitude à l'égard de ceux qui fuient guerre et misère. C'est rappeler que chacun dispose toujours d'une marge de manoeuvre pour faire oeuvre de justice et d'humanité, quelles que soient les circonstances.»

Rémy Cosandey